

# NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe

Le budget primitif est un document de prévisions budgétaires pour l'année à venir. Il se décompose en deux sections : d'un côté, la section de fonctionnement représentant la gestion des affaires courantes, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## I – PRESENTATION DES SECTIONS

### 1) La section de fonctionnement

Les recettes :

- sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population,
- impôts locaux et autres taxes,
- dotations versées par l'Etat, le FCTVA fonctionnement
- produits de gestion courante (loyers, redevances versées par les fermiers notamment).

Les dépenses :

- entretien des bâtiments et de la voirie, le paiement des consommations d'eau et d'énergie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services et les divers contrats de maintenance,
- les charges de personnel communal,
- les subventions versées aux associations
- les intérêts des emprunts.

### 2) La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les recettes :

- Taxe d'Aménagement,
- FCTVA investissement,
- subventions en lien avec les projets en cours,
- l'excédent de fonctionnement capitalisé
- Les restes à réaliser de subventions accordées sur l'année N-1

Les dépenses :

- Remboursement du capital des emprunts
- Restes à réaliser des opérations de l'année N-1
- Financement de nouveaux projets retenus pour 2024

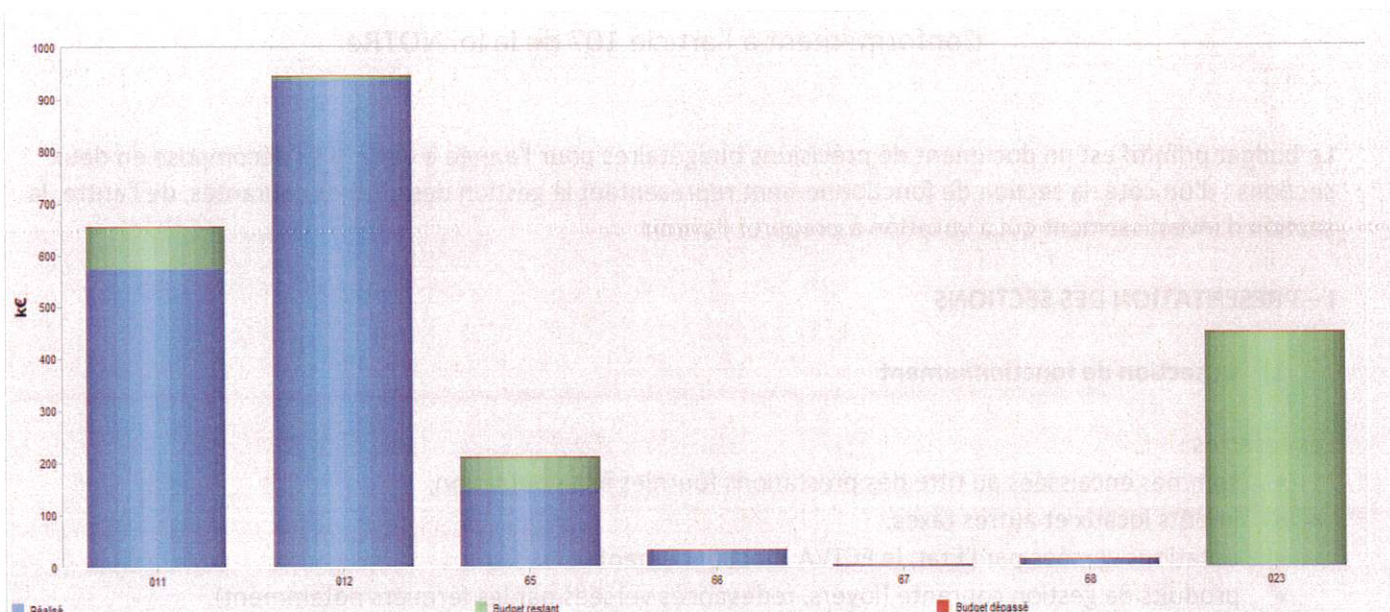
## II – BILAN DE L'ANNE 2023 – COMPTE ADMINISTRATIF

### 1) Section fonctionnement

Dépenses :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : économie de 80 000 euros environ par rapport à ce qui avait été prévu au budget
- Charges de personnel (chapitre 012) : le réalisé correspond à ce qui avait été prévu au budget après décision modificative
- Autres charges de gestion courantes (chapitre 65) : le réalisé est inférieur de 64 000 euros par rapport au budget

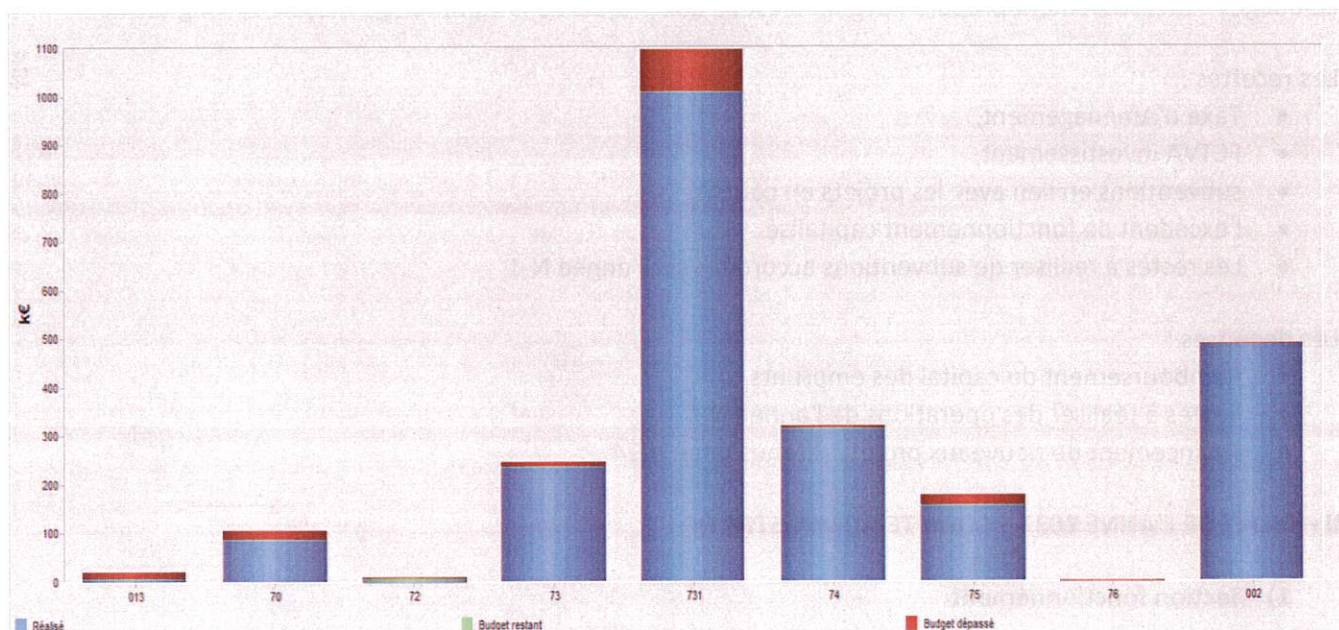
Pour conclure, la réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est inférieure à ce qui avait été budgété de 154 821 euros.



### Recettes :

- Produits de services (chapitre 70) : la commune a encaissé 18 581 euros en plus de ce qui avait été prévu
- Impôts et taxes / fiscalité locale et dotations (chapitres 73/731 et 74) : la commune a perçu 50 000 supplémentaires que ce qui était initialement prévu

Pour conclure, la commune a encaissé davantage de recettes que prévu.



Ainsi, la section de fonctionnement est excédentaire à la clôture 2023. A cet excédent 2023 vient également s'ajouter l'excédent de l'année 2022.

Ainsi, le montant total de l'excédent de fonctionnement s'élève à 748 197,10 euros à la clôture de l'exercice 2023.

## 2) Investissement

### Dépenses :

- Opérations d'équipement :

L'ensemble des opérations qui étaient prévues au budget 2023 ont été réalisées, à l'exception de la salle annexe et l'achat d'un terrain.

### Recettes :

- Subventions :

La commune a perçu des subventions supplémentaires notamment pour la rénovation du foyer et de la mairie. Des avances ont été perçues mais des soldes restent à encaisser. Ces crédits seront inscrits en restes à réaliser et en nouveaux crédits sur l'année 2024.

- Dotations :

La commune a perçu les dotations prévues au budget.

En conclusion, pour la section d'investissement la commune clôture avec un excédent de 212 254 euros auquel s'ajoute l'excédent 2022.

## 3) Résultat du compte administratif 2023

Une fois les restes à réaliser (RAR) en investissement :

- RAR dépenses (320 622,23 €)
- RAR recettes (108 367,84 €)

Pris en compte, les résultats sont définis de la manière suivante :

**Fonctionnement : excédent cumulé de 748 197,10 euros**

**Investissement : excédent cumulé de 464 879,73**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes de l'exercice	:	1 964 171,49 €
Dépenses de l'exercice	:	1 702 147,66 €
Total exercice 2024	: excédent de	262 023,83 €
Résultat de clôture N-1	: excédent de	486 173,27 €
<b>Résultat de clôture N</b>	<b>: excédent de</b>	<b>748 197,10 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes de l'exercice	:	1 395 205,8 €
Dépenses de l'exercice	:	1 075 599,69 €
Total exercice N	: excédent de	319 606,11 €
Résultat de clôture N-1	: excédent de	145 273,62 €
<b>Résultat de clôture N</b>	<b>: excédent de</b>	<b>464 879,73€</b>
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>		<b>1 213 076,83 €</b>

## III – BUDGET 2024

### 1) Section Fonctionnement

#### Les recettes :

- Produits et services (chapitre 70) : Le montant prévu reste identique à l'année précédente mais certaines recettes ont été affectées à ce compte alors qu'elles avaient été imputées dans un autre compte (75813) en 2023.

Globalement les recettes sont légèrement augmentées par rapport au budget 2023, du fait du réalisé 2023.

### Les dépenses :

- Charges à caractère générales (011) :

Le budget est augmenté de 155 850 pour couvrir :

- les charges d'entretien de la voirie et des espaces vert (soit 41% de la part de cette augmentation)
  - les charges de prestations Terre de cuisine (11% de la part de l'augmentation) du fait de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits en cantine et par voie de conséquence du nombre de repas supplémentaires
  - fêtes et cérémonies (18% de la part de l'augmentation) compte tenu de l'organisation d'animations supplémentaires
  - anticipation d'éventuelles augmentations liées aux coûts généraux de fonctionnement (énergie, assurances, contrats de services...)
- Charges de personnel (012) :
    - augmentation de l'enveloppe générale pour faire face à des revalorisations statutaires d'agents de la collectivité.
  - Autres charges de gestion courante (65) :
    - augmentation de la participation au syndicat DFCI (Défense de la forêt contre les incendies) qui prévoit des travaux importants en 2024.

### 2) Section investissement

### Les recettes :

- Subventions : restes à réaliser de 2023 ainsi que les subventions supplémentaires accordées :
  - Rénovation du foyer et de la mairie : fond vert et DETR et Fond de concours Alès Agglomération
  - Mur du cimetière : DETR
- FCTVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2023
- Taxe d'aménagement : en baisse par rapport à 2023

### Les dépenses :

- Climatisation des écoles et de la bibliothèque
- Acquisition de terrains, servant à la création de la voirie qui desservira la caserne des pompiers, le centre d'équipement routier du département ainsi que la zone d'activité de l'Hospitalet
- Installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments communaux
- Aménagement du cimetière

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
FONCTIONNEMENT	2 421 287 €	2 421 287 €
INVESTISSEMENT	1 701 302 €	1 701 302 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>4 122 589 €</b>	<b>4 122 589 €</b>